



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 993/2023  
Date de la séance du CE : 6 septembre 2023  
Direction : Direction de l'instruction publique et de la culture  
N° d'affaire : 2023.BKD.2405  
Classification : Non classifié

## **Haute Ecole Arc (HE-Arc) : Rapport annuel 2022 avec comptes annuels 2022 de la HE-Arc. Prise de connaissance par le Conseil-exécutif**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction de l'instruction publique et de la culture, arrête :

1. Le Conseil-exécutif prend connaissance du rapport annuel 2022 avec comptes annuels 2022 de la HE-Arc.
2. Il prend connaissance du fait que le Grand Conseil mettra dès à présent à l'ordre du jour de manière autonome le rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de la HE-Arc (CIP HE-Arc), y compris le rapport annuel avec les comptes de la HE-Arc.

**Au nom du Conseil-exécutif**



**Christoph Auer**  
Chancelier

Destinataire  
– Direction de l'instruction publique et de la culture

Pièces jointes  
– Rapport de l'Office de l'enseignement supérieur et ses annexes